

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**28 AOÛT 2017  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 28 août 2017, à 19 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**A-2017-38 Règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

**2017-360 Adoption – Projet de règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 547-6 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois pour prohiber la circulation lourde lors de certaines périodes sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

ADOPTÉE.

**2017-361      Règlement numéro 860  
Reconstruction du chemin de la Baronnie (entre la montée de Picardie  
et le 3200, chemin de la Baronnie)  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 860 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre la montée de Picardie et le 3200, chemin de la Baronnie) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 815 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2017-362      Adoption – Règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle  
route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de  
3 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

## MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### 2017-363 **Service de laboratoire – Site des nouveaux ateliers municipaux et dépôt à neige**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le nouveau site des ateliers municipaux et dépôt à neige;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 23 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Englobe Corp, pour les services de laboratoire pour le site des nouveaux ateliers municipaux, au montant de 30 523.28 \$ taxes incluses, incluant des imprévus au montant de 3 462.75 \$ avant taxes.

De mandater et d'autoriser Englobe Corp. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet du site des nouveaux ateliers municipaux et dépôt à neige.

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration

Certificat de la trésorière numéro 2997

ADOPTÉE.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Heure où le transport lourd serait interdit sur la Butte-aux-Renards selon le projet de règlement.
- Demande d'interdiction lors des samedis.
- Proposition d'autoriser le transport lourd de 7h à 17h sur semaine et interdire les samedis et dimanches.
- Santé affectée par le transport lourd sur la Butte-aux-Renard.
- Demande à la ville de poser les actions nécessaires afin que les citoyens puissent dormir.
- Montant affecté au fonds des carrières lors des dernières années.

- Volume inhumain de camions sur la Butte-aux-Renards.
- Demande d'aménagement d'une route de contournement.
- Impact sur la santé lié au manque de sommeil.
- Processus d'entrée en vigueur des limites d'heures pour le transport lourd.
- Demande d'affichage des interdictions pour transport lourd malgré l'absence d'entrée en vigueur du règlement.
- Actions prises par la ville de Varennes pour limiter le problème.
- Demande d'aménagement d'une route de contournement à travers le Boisé de Verchères vers la Montée de la Baronnie.
- Fausses informations transmises par Demix.
- Route de contournement plus sécuritaire à travers le Boisé de Verchères.
- Éviter l'enclavement de terres agricoles pour le nouveau tracé à autoriser par la CPTAQ.
- Mesures de mitigations pour les citoyens éventuellement affectés par une nouvelle route de contournement.
- Circulation lourde de nuits rares de la part de Bauval.
- Demande d'information quant au respect par Demix du règlement limitant les heures de transport lourd à la municipalité de St-Jacques-le-Mineur.
- Demande à la ville de judiciariser le dossier.
- Aménagement d'une route de contournement et évolution du dossier.
- Demande à la ville d'impliquer un niveau supérieur au Ministère des Transports dans le dossier, car ce ministère serait en conflit d'intérêts.
- Élaboration d'un échéancier pour l'autorisation et la construction d'une route de contournement.
- Analyse des différents scénarios de routes de contournements.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 03.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA